

1

Comité Départemental De Badminton d'Eure-et-Loir

4, Rue du Pressoir - 28300 CHALLET
@ presidentcodep28@gmail.com ☎ 06.24.88.35.68
www.club.quomodo.com/codep28

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DEPARTEMENTAL de BADMINTON D'EURE-ET-LOIR DU 16 SEPTEMBRE 2016

ORDRE DU JOUR

Début : 20h00

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 29 avril 2016,
2. Proposition de modifications des statuts du CODEP 28,
3. Election des 8 représentants du CODEP 28 à l'Assemblée Générale de la Ligue,
4. Adoption des nouveaux règlements des Championnats Interclubs,
5. Proposition du règlement du Championnat par Equipes Jeunes,
6. Contractualisation Comité - Clubs,
7. Calendrier 2016/2017,
8. Présentation de l'emploi et de ses interventions,
9. Questions diverses

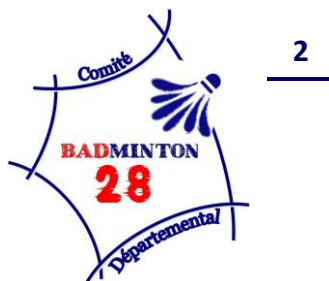
Membres présents : Kim BAUDET ; Jean-Yves NIVault ; Mélanie LABRO ; Denis RENAUD ; Alain SAINTHUILE ; Brigitte GIBAUD ; Séverine CORNEVIN.

Clubs présents : ABBC (Anet/Bû) ; ALBA (Lucé) ; ASBC (Chartres) ; ASCHB (Hanches) ; ASTBAD (Châteauneuf-en-Thymerais) ; BABA (Barjouville) ; BADB (Bonneval) ; BADBROU (Brou) ; BCN (Nogent-le-Rotrou) ; BCRD (Dreux) ; BTLV (Tremblay-les-Villages) ; CSBC (Cloyes-sur-le-Loir) ; ESMP (Maintenon-Pierres) ; ESNBAD (Nogent-le-Roi) ; LPEJSP (Jouy/Saint-Prest) ; LPG28 (Gallardon) ; PSB (Senonches) ; SGBAD28 (Saint-Georges-sur-Eure) ; VGF (Fontaine-la-Guyon).

Club excusé : BAPAMA (Mainvilliers) ; VABC (Saint-Rémy-sur-Avre).

Clubs absents : ASPTT (Chartres), BBC (Brezolles).

Quotas : Pour voter, il faut la présence d'un quart des 33 membres ; 27 sont présents. Le quorum est donc atteint.



Comité Départemental De Badminton d'Eure-et-Loir

4, Rue du Pressoir - 28300 CHALLET
@ presidentcodep28@gmail.com ☎ 06.24.88.35.68
www.club.quomodo.com/codep28

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 29 avril 2016

Après une présentation succincte par la Présidente du CODEP 28, Kim BAUDET, le compte-rendu de la réunion du 29 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Proposition de modifications des statuts du CODEP28

La Présidente du CODEP 28 demande aux personnes présentes, si elles ont des interrogations sur les modifications apportées aux statuts du CODEP 28.

Le Président des Plum'Eure de Jouy/Saint-Prest, Thierry DUMONT, pose alors la question sur l'existence ou non d'un règlement intérieur du CODEP28. Il lui est répondu qu'il n'en existe pas pour le moment.

Les statuts du CODEP 28 sont inspirés de ceux proposés par la FFBaD. Toutefois, ils sont nuancés sur certains points comme notamment la représentation du Conseil d'Administration. La parité homme-femme n'est actuellement pas observée, du fait que les présidents des clubs de badminton du département d'Eure-et-Loir sont membres de droit du Conseil d'Administration du CODEP 28.

Les modifications étant présentées, les statuts du CODEP 28 seront votés lors de l'Assemblée Générale du vendredi 03 février 2017.

3. Election des 8 représentants du CODEP 28 à l'Assemblée Générale de la Ligue

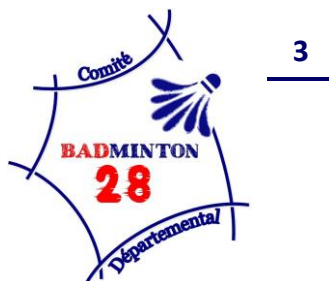
Membres candidats : Kim BAUDET ; Séverine CORNEVIN ; Thierry DUMONT ; Brigitte GIBAUD ; Jean-Yves NIVAULT ; David SEGRETAIN ; Stéphanie SEGRETAIN ; Denis RENAUD.

Sont élus :

Kim BAUDET, à l'unanimité
Séverine CORNEVIN, à l'unanimité
Thierry DUMONT, à l'unanimité
Brigitte GIBAUD, à l'unanimité
Jean-Yves NIVAULT, à l'unanimité
David SEGRETAIN, à l'unanimité
Stéphanie SEGRETAIN, à l'unanimité
Denis RENAUD, à l'unanimité

4. Adoption des nouveaux règlements des Championnats Interclubs

La Présidente du CODEP 28 commence par le nouveau règlement du Championnat Interclubs D1 et appelle donc Stéphanie SEGRETAIN, responsable du Championnat Interclubs D1 pour le présenter.



Comité Départemental De Badminton d'Eure-et-Loir

4, Rue du Pressoir - 28300 CHALLET
@ presidentcodep28@gmail.com ☎ 06.24.88.35.68
www.club.quomodo.com/codep28

8 équipes sont engagées pour le championnat principal D1 et 4 pour le secondaire. Une discussion se crée sur la prise en compte du classement ou de la moyenne de point pour établir les feuilles de match. Mais, il est conclu de continuer à prendre exclusivement en compte le classement.

Stéphanie SEGRETAIN signale que les juges-arbitres doivent impérativement se positionner sur des manifestations pour valider l'inscription de leur équipe dans le Championnat Interclubs D1.

La Présidente du CODEP 28 demande alors à Denis RENAUD, une journée de formation et d'informations pour les juges-arbitres avant le 09 Octobre 2016, date de la première journée des Championnats Interclubs. Denis RENAUD précise que le délai étant trop juste, il ne peut répondre positivement à cette demande, mais il a relancé les juges-arbitre et ceux-ci se sont positionnés pour les différentes dates du Championnat Interclubs D1.

Le nouveau règlement du Championnat Interclubs D1 est voté à L'unanimité.

Thierry MORISSET, responsable du Championnat Interclubs D2 devant arrivé plus tard, la Présidente du CODEP 28 donne la parole à Nicolas PAIN, responsable du Championnat Interclubs D3 pour présenter le règlement du Championnat Interclubs D3. La principale modification de ce règlement concerne le plafonnement du classement à P11 pour l'inscription dans cette division.

Le problème de la prise en compte des points dans le Championnat Interclubs D3 est ensuite soulevé. Le Vice-président du CODEP 28 rappelle que le Championnat Interclubs D3 reste une découverte de la compétition. De plus, c'est une dérogation qui permet aux SOCs de gérer et d'animer ce championnat. Il constate le manque de juges-arbitres.

Le nouveau règlement du Championnat Interclubs D3 est voté à L'unanimité.

Le règlement du Championnat Interclubs Vétéran est présenté par le Vice-président du CODEP 28, Jean-Yves NIVAULT. Il fait remarquer que l'un des joueurs homme peut faire les deux matchs de doubles hommes.

Une question est posée sur la limite d'âge acceptée pour ce Championnat Interclubs Vétéran. Après un débat, les personnes présentes souhaitent voter le règlement de ce championnat sans limitation des inscriptions. Tout vétéran sans limitation d'âge peut s'inscrire au Championnat.

Le nouveau règlement du Championnat Interclubs Vétéran est adopté par 1 vote contre ; 2 abstentions et 32 votes pour.

Le responsable du Championnat Interclubs D2 n'étant toujours pas arrivé. C'est à nouveau le Vice-président du CODEP 28 qui présente le règlement du Championnat Interclubs D2. La plus importante modification se situe dans le nombre de matchs à jouer. Il n'y a plus qu'un seul match de simples hommes, remplacé par un deuxième double homme.

Le règlement du Championnat Interclubs D2 est voté à l'unanimité.



Comité Départemental De Badminton d'Eure-et-Loir

4, Rue du Pressoir - 28300 CHALLET
@ presidentcodep28@gmail.com ☎ 06.24.88.35.68
www.club.quomodo.com/codep28

5. Proposition du règlement du Championnat par Equipes Jeunes

Nouveauté cette année, Xavier LEOLLI se propose d'organiser le Championnat par Equipe Jeunes.

Ce Championnat sera officiel. Il faudra 2 garçons et 2 filles pour pouvoir constituer une équipe dans les catégories d'âge Benjamin et Minime. Les premières dates proposées sont le 11 décembre 2016, le 02 avril 2017 et le 04 juin 2017.

Xavier LEOLLI précise que ce championnat permettra aux jeunes de jouer un maximum de weekends et que dans un « esprit d'équipe », les équipes Benjamins et Minimes d'un même club joueront normalement, selon le nombre d'inscriptions, aux mêmes endroits.

Il enverra très prochainement aux différents clubs de badminton du département d'Eure-et-Loir, une demande d'inscription pour établir le nombre d'équipes prêtes à participer et pouvoir ainsi commencer à organiser ce championnat.

Le principe de ce Championnat par Equipes Jeunes est validé par la Présidente du CODEP 28.

6. Contractualisation Comité - Clubs

La Présidente du CODEP 28 demande aux personnes présentes, si elles ont eu le temps de parcourir la contractualisation Comité - Clubs. Elle précise ensuite les quelques points qui ont changé comme celui des animations vers les nouveaux publics ou celui de la formation.

Mélanie LABRO fait remarquer que certains clubs n'ont pas participé à la contractualisation Comité - Clubs la saison précédente. La Présidente du CODEP 28 précise alors qu'il faut vraiment le retour de tous les clubs pour pouvoir obtenir la subvention contractualisation de la Ligue Centre-Val de Loire.

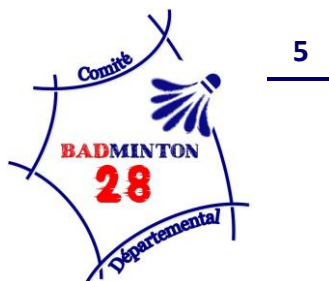
La nouvelle grille de contractualisation Comité-Clubs est votée l'unanimité.

7. Calendrier 2016/2017

La Présidente du CODEP 28 annonce que le premier TRJ a été malheureusement rendu à la Ligue Centre-Val de Loire, avec l'espoir qu'il ne soit pas annulé. En remplacement, il y aura un TDJ à Senonches. Et fort heureusement, la formation d'arbitres qui aura lieu aux mêmes dates, les 15 et 16 octobre 2016 pourra être assurée.

Elle fait ensuite remarquer que quelques dates restent à préciser. Il n'y a notamment pas de club pour organiser le Super Séries qui doit avoir lieu le 22 avril 2017. Le Championnat Départemental Jeunes se déroulera quant à lui à Nogent-le-Roi, les 04 et 05 février 2017.

Chez les adultes, le Département par Série du 29 et 30 avril 2017 est organisé à Brou. Mais, il manque un lieu pour le Ligue par série du 20 et 21 mai 2017.



Comité Départemental De Badminton d'Eure-et-Loir

4, Rue du Pressoir - 28300 CHALLET
@ presidentcodep28@gmail.com ☎ 06.24.88.35.68
www.club.quomodo.com/codep28

Le Président des Volants Guido-Fontains, Hervé DROUET, fait remarquer qu'il préfère ne pas se proposer pour l'organisation de ces événements car il évoque le problème de trouver un juge-arbitre, ne serait-ce que pour le tournoi privé qu'il souhaite mettre en place dans son club.

La liste des lieux pour l'organisation des Plateaux Mini-Bad et des RDJs est par contre complétée grâce à l'Association Squash et Badminton de Chartres et l'Association Sportive et Culturelle de Hanches Badminton qui se portent volontaires.

8. Présentation de l'emploi et de ses interventions

La Présidente du CODEP 28 présente brièvement Matthieu CHASLES, le nouvel employé du CODEP 28. Matthieu CHASLES prend ensuite la parole pour définir les missions de son poste. Il évoque ainsi ces compétences qui lui permettront d'intervenir dans les clubs du département d'Eure-et-Loir. Ces interventions seront facturées 40€ de l'heure, déplacement inclus.

Pour cette première année, son emploi du temps sera partagé entre sa formation DEJEPS et les heures qu'il pourra effectuer au sein du CODEP 28. Son emploi du temps sera disponible sur le site internet du CODEP 28.

Les demandes d'interventions de Matthieu CHASLES sont à envoyer à Matthieu avec une copie à la Présidente du CODEP 28.

9. Questions diverses

La Présidente du CODEP 28 indique que la formation SOC aura lieu à Clévilliers, du 24 au 25 septembre 2016 et qu'il y a déjà 11 inscrits.

La formation MODEF aura également lieu les 24 et 25 septembre 2016, mais à Chartres. Il y a pour le moment 10 inscrits.

Il n'y a par contre que 3 inscrits seulement pour l'Animateur Bénévole 1, qui aura lieu à Chartres du 15 au 16 octobre 2016.

La Présidente du CODEP 28 présente ensuite la journée des présidents aux YONEX Internationaux de France de Badminton et demande si certains présidents de clubs du département d'Eure-et-Loir feront le déplacement jusqu'au stade Pierre-de-Coubertin.

Pascal Labro confirme l'accueil des Championnats de France Jeunes à Dreux, du 24 au 28 mai 2017. Le Badminton Club de la Région Drouaise aura sans doute besoin de toutes les bonnes volontés pour organiser cet événement au Palais des Sports de Dreux.

La Présidente du CODEP 28 fait enfin un tour de table des présidents de club pour découvrir leurs aspirations pour cette nouvelle saison sportive 2016/2017 et se renseigner sur la tendance du nombre de leurs inscriptions.



Comité Départemental De Badminton d'Eure-et-Loir

4, Rue du Pressoir - 28300 CHALLET
@ presidentcodep28@gmail.com ☎ 06.24.88.35.68
www.club.quomodo.com/codep28

Faute de terrains de badminton disponibles, le Président de Badbonneval, Benoit AME signale notamment qu'il souhaite plafonner à 100 le nombre de ses licenciés pour ne pas qu'il y ait trop d'encombrement.

Le Président des Plum'Eure de Jouy/Saint-Prest rappelle quant à lui, le besoin de créer une commission Parabadminton.

Une question est également posée concernant le renouvellement des tenues des officielles. Stéphanie SEGRETAIN demande qui va prendre en charge le coût de ces nouvelles tenues. Mélanie LABRO explique que le CODEP 28 ne pourra pas participer cette dépense supplémentaire, non prévue au budget.

La réunion se termine par la remise du « Guide d'animation club » offert par la Ligue Centre-Val de Loire à tous les présidents de club présents et d'une photo de groupe de cette première réunion sous la présidence de Kim BAUDET.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est déclarée close à 23h08.

Fait à Chartres, le 16 septembre 2016

Kim BAUDET

Présidente du Comité
Départemental de Badminton
d'Eure-et-Loir,

Alain SAINTHUILE

Secrétaire du Comité Départemental
de Badminton d'Eure-et-Loir,

Brigitte GIBAUD

Secrétaire adjointe du
Comité Départemental
de Badminton d'Eure-et-Loir,